



## ASSURANCE SANTE PLURIELLE

Une complémentaire santé simple à comprendre qui correspond vraiment à vos besoins et budget.

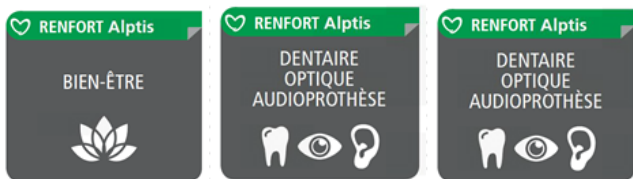
### SOCLE OBLIGATOIRE :

- ✓ Hospitalisation
- ✓ Frais Médicaux
- ✓ Optique
- ✓ Dentaire

Tarif spécifique UNPI  
- 16 %

### 6 niveaux de prestations possibles

Personnalisez et renforcez votre socle obligatoire par 3 renforts optionnels



**A partir de 50 €/mois**

- +10% de réduction pour les couples.
- Jusqu'à 20% de réduction pour la souscription simultanée de 3 renforts optionnels.
- Des tarifs spéciaux pour le régime Alsace Moselle .



Denis LAPÔTRE Agent général

Espace Régley

1 Boulevard Charles Baltet

BP 30028

10001 TROYES Cedex

☎ 06 83 34 38 89

dlapotre@vigie.fr

### Vos interlocuteurs :

Prisca GRIS ☎ 03 25 82 66 67

[pgris@agence.generalif.fr](mailto:pgris@agence.generalif.fr)

Virginie DEHAYE ☎ 03 25 82 66 43

### Le saviez-vous ?



Depuis le 1er janvier 2015, vous pouvez résilier votre contrat d'assurance habitation souscrit depuis plus d'un an sans frais ni pénalités.

Je vous accompagnerai dans les démarches à effectuer, n'hésitez pas à me contacter.



Une offre exceptionnelle réservée aux adhérents UNPI



Denis LAPÔTRE Agent général

## Partenaire UNPI

Vous propose :

Assurance Propriétaire Non Occupant

Assurance Immeuble



## ASSURANCE PROPRIETAIRE BAILLEUR

### APPARTEMENTS

L'article 58 de la loi ALUR impose à chaque copropriétaire bailleur de s'assurer contre les risques de responsabilité civile dont il doit répondre en sa qualité de copropriétaire non-occupant.

### GARANTIES « RESPONSABILITE CIVILE »

et « Défense recours », une obligation de la loi Alur depuis le 01.01.2015

A partir de **49 € TTC / an**

### OPTION GARANTIES DOMMAGES

- ✓ Incendie
- ✓ Dégât des Eaux
- ✓ Vol – Vandalisme
- ✓ Bris de Glace

### Cotisation annuelle globale TTC

Jusqu'à 50 m2 **60 €**

De 50 à 100 m2 **65 €**

Plus de 100 m2 **70 €**



### Nos autres domaines d'intervention :

Tarif spécifique UNPI

Jusqu'à **- 40%**

✓ **ASSURANCE PROPRIETAIRE BAILLEUR MAISON**

✓ **ASSURANCE HABITATION**

**Résidence principale**

**Résidence secondaire**

✓ **ASSURANCE PROPRIETAIRE POUR LE COMPTE DU LOCATAIRE**

✓ **ASSURANCE DE VOS LOCAUX PROFESSIONNELS**

✓ **ASSURANCE AUTOMOBILE**

Nous consulter pour étude

Réponse immédiate



## ASSURANCE IMMEUBLE

Immeubles à usage d'habitation

Immeubles à usage mixte (Habitation et Professionnel)

Immeubles à usage exclusif commercial

### GARANTIES DE BASE

- ✓ Incendie
- ✓ Dégât des Eaux
- ✓ Vol – Vandalisme
- ✓ Bris de Glace
- ✓ Responsabilité civile

Tarif préférentiel

### OPTIONS POSSIBLES

- ✓ Maintien service gardien
- ✓ Effondrement
- ✓ Biens extérieurs
- ✓ Pertes indirectes justifiées (Incendie, Dégâts des eaux)
- ✓ Bris de machines (ascenseurs, pompes de relevage, portail...)
- ✓ Piscines
- ✓ Installation Énergies renouvelables

Possibilité de regrouper toutes les copropriétés d'un syndic ou d'un même propriétaire dans un contrat "parc" (tarif au m<sup>2</sup>).